

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 22 juin 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe  
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,  
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,  
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie  
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame  
Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano  
TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN,  
Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD,  
Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
Mme Laure MARCOCCIA-WARIN à Mme Isabelle DUJARDIN.  
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

#### Absents excusés :

#### Absents :

Mme DERAY Chrystel, M. BRAYARD Thierry.

**Secrétaire de séance :** Jean-Antoine GALLEGO

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants,

Vu le Budget primitif 2021 adopté par délibération du 17 décembre 2020

Vu le Budget supplémentaire adopté par délibération du 12 avril 2021

Vu l'avis de la Commission « Finances et Personnel communal » du 24 juin 2021

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le budget 2021 afin d'intégrer certaines dépenses et recettes,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE par chapitre la décision modificative n°1 de 2021 du budget général de la commune tel que présenté s'élevant à :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
011	Charges à caractère général	-93 936,80	
65	Autres charges de gestion courante	-7 425,77	
67	Charges exceptionnelles	-2 079	
023	Virement à la section d'investissement	43 608,57	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	-200	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		-60 700
73	Impôts et taxes		23 792
74	Dotations, subventions et participations		-23 125
<b>TOTAL</b>		<b>-60 033</b>	<b>-60 033</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
20	Immobilisations incorporelles	-7 690	
21	Immobilisations corporelles	137 425,80	
23	Immobilisations en cours	-250 889,54	
27	Autres immobilisations financières		15 369,64
	Total opérations équipements	-121 153,74	
13	Subventions d'investissement		31 279,80
16	Emprunts et dettes assimilées		-211 211,75
021	Virement de la section de fonctionnement		43 608,57
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-200
041	Opérations patrimoniales	37 918	37 918
<b>TOTAL</b>		<b>-83 235,74</b>	<b>-83 235,74</b>

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b><u>Total des deux sections</u></b>	<b>-143 268,74</b>	<b>-143 268,74</b>

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 juin 2021

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

